

METHODOLOGIE ET BAREME DE CORRECTION

EPREUVE : Rédaction d'une note de synthèse

L'objectif de cette épreuve est de rechercher la capacité du candidat à :

- Analyser ;
- Synthétiser ;
- Structurer ses idées ;
- Rédiger avec une bonne grammaire, syntaxe et orthographe ;
- Utiliser un style clair.

La forme de cette épreuve :

- Le plan doit être apparent et matérialisé (titres, sous-titres, numérotation) ;
- Il doit y avoir une introduction ;
- Le développement comporte 2 à 3 parties ;
- Il doit y avoir une conclusion dans laquelle le candidat propose une ouverture en s'appuyant sur le dossier ;
- **Tout apport personnel est à bannir** ;
- Le devoir ne doit pas dépasser 6 pages maximum ;
- Les documents utilisés doivent être cités. Le numéro de l'article utilisé doit être indiqué entre parenthèse.

Barème général : Le devoir est noté sur 20. Il est attribué :

- Une note inférieure à 5 sur 20 pour tout devoir hors sujet ;
- Une note inférieure à 10 sur 20 pour tout devoir ne présentant pas de plan matérialisé ;
- Une note inférieure à 10 sur 20 pour tout devoir comportant plus de 6 pages ;

Orthographe : A partir de 5 fautes, 2 points seront enlevés à la note sur 20.